

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations. Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 10 janvier 2024

Présents : M. Denis PEILLOT -mairie-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M. Fathi ALI-GUECHI, adjoints
Mme Emilie ESCARGUEIL, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Eric MOREL , Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Corine SERVANIN- conseillers

Excusés : Mme Ingrid CHAPUIS donne son pouvoir à M. Denis PEILLOT-Mme Adèle GROLEAS donne pouvoir à Mme Corine SERVANIN-M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN-Mme Corinne PETREQUIN donne son pouvoir à Mme Aznive MARCARIAN.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Emilie ESCARGUEIL

Environnement : Espace Naturel Sensible de la Merlière programme d'actions 2024

Rapporteur : Dominique JESTIN

Vu le plan de gestion 2018-2027

Vu la délibération n° 2018 C09 C 20 77 et le rapport de la commission permanente du 21 septembre 2018 du département de l'Isère, concernant l'Actions en faveur des espaces naturels sensibles et approuvant la validation du plan décennal de la zone humide de la Merlière

Vu la délibération n° 30/2018 du 21 mars 2018 de la commune, approuvant la validation du plan décennal de l'ENS la Merlière.

Le Comité de site réunit le 29/11/2023 a validé le programme des travaux de l'année 2024.

Un ensemble de travaux sera réalisé en 2024 dans le cadre du plan de gestion de l'ENS de la Merlière avec le Département.

Il convient dans une délibération de citer ces travaux afin de demander au département de l'Isère la subvention de 60 % relative à ces dépenses.

Les travaux 2024 seront les suivants :

n°	Opérations	Opérateurs	Remarques	Budget prévisionnel HT
1	Étudier la fonctionnalité du canal de la Gère en rivière de contournement des seuils	PROGEO Environnement	Étude confiée à PROGEO en 2023. Réalisation d'un 3ème passage de suivi en 2024 puis rendu de la synthèse, organisation d'une réunion de présentation des résultats et des mesures de restauration potentielles	1 500
8	Bûcheronnage et débroussaillage ponctuels des berges	AGROTEC	2 jours de Chantier école	800
9	Suivi des libellules	Nicolas SOUVIGNET	Suivi réalisé tous les 2 ans (dernier suivi en 2022).	1 000

10	Suivi des herbiers aquatiques	Nicolas SOUVIGNET	Suivi réalisé tous les 2 ans (dernier suivi en 2022).	600
12	Broyage des ronciers	AGROTEC	2 jours de Chantier école	800
13	Entretien et restauration des clôtures	AGROTEC	1 jour chantier école	400
24	Écorcer les Robiniers faux-acacias	AGROTEC	Bilan à réaliser. Utilité de 2 jours de chantier école avec plantation de saules.	800
25	Suivi de la restauration de l'Aulnaie-frênaie		Reporté en 2023, à programmer en 2024	1 500
27	Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC)	Nicolas Souvignet	Suivi sur 5 points d'observation avec 2 passages en avril et mai dans le cadre d'un protocole national.	715
29	Transect floristique des prairies		Pour partie réalisé en 2022, à poursuivre en 2024	1 500
32	Animations nature pour les scolaires et le grand public	Mille Natures, Corinne Trentin	Des animations scolaires sont programmées dans le cadre de l'outil financier « à la découverte des ENS ». Manifestations grand public ? (Journée de l'environnement...)	800
38	Entretien de la zone d'accueil et le chemin piétons	Régie Inter-Quartiers de l'Agglomération Viennoise	Un cahier des charges détaille les opérations d'entretien de la zone d'accueil du site et du chemin de découverte afin de préciser les travaux, le linéaire concerné et les espaces plus larges à entretenir autour des zones de stationnement (6 passages plus 2 sur le nouveau cheminement)	3 518
45	Animer le plan de gestion et la vie du site	Commune et Nicolas Souvignet	Carole Viciano, Adjointe et Dominique Jestin, conseiller municipale, sont en charge du suivi de l'ENS. La Commune et Nicolas Souvignet ont signé une convention pour l'accompagnement technique et le soutien à la gestion du site ENS	5 088
			Total (€) HT	19 021

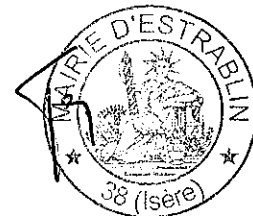
Il est proposé au Conseil municipal de demander, au Conseil départemental de l'Isère, la subvention correspondant à ces travaux, qui seront inscrits au budget 2024 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Charge le Maire de faire le nécessaire concernant la demande de subvention départementale liée au plan de gestion de l'ENS de la Merlière pour un montant équivalent à 60 % du HT soit 11 412.60 €**
- **Prévoit les crédits suffisants au budget 2024**

Non-participation :
Pour : 23
Abstentions :
Contre :

**Le Maire,
Denis PEILLOT**



L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations. Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 10 janvier 2024

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M. Fathi ALI-GUECHI, adjoints

Mme Emilie ESCARGUEIL, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Eric MOREL, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Corine SERVANIN- conseillers

Excusés : Mme Ingrid CHAPUIS donne son pouvoir à M. Denis PEILLOT-Mme Adèle GROLEAS donne pouvoir à Mme Corine SERVANIN-M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN-Mme Corinne PETREQUIN donne son pouvoir à Mme Aznive MARCARIAN.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Emilie ESCARGUEIL

Travaux - voirie : Convention de déneigement hivernal et de broyage en période estivale

Rapporteur : Fathi ALI-GUECHI

Tous les hivers trois agriculteurs interviennent pour le compte de la commune dans le cadre d'une convention pour le déneigement et tous les étés un agriculteur intervient pour le broyage estival.

Ces derniers (M. LENTILLON, M. DEMARTENE, M. JULLIEN) interviennent avec du matériel leur appartenant et du matériel mis à disposition par la commune (lame et triangle).

Les exploitants seront tenus en alerte en fonction des prévisions météorologiques, de préférence la veille du déneigement potentiel, par l'adjoint aux travaux. Ainsi l'ordre pour déclencher l'intervention pourra être donné facilement par l'adjoint aux travaux par téléphone dès que la couche de neige atteint 3 à 4 cm sur les hauteurs de la commune, même en pleine nuit.

Ils perçoivent un forfait annuel de prise en charge (pour le déneigement de l'hiver et broyage de l'ambrosie et l'entretien des chemins ruraux en été) et un forfait horaire d'intervention.

Il est proposé de maintenir le forfait de base annuel qui est de 110 € HT pour le déneigement en hiver et le broyage de l'ambrosie et chemins ruraux en été.

Il est également proposé d'augmenter de 1€ le forfait horaire qui passe donc de 62€ HT à 63 €HT.

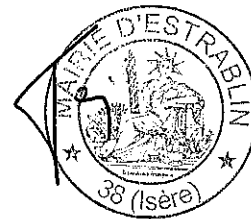
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve les tarifs pour le déneigement et le broyage pour lutter contre l'ambrosie et pour l'entretien des chemins ruraux tels que proposés dans la délibération**
- **Autorise le maire à signer les conventions** (Ces projets de conventions sont joints à la présente délibération)
- **Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire**

M. LENTILLON Gilles a assisté aux débats du conseil municipal puis s'est retiré sans prendre part au vote de la délibération.

Non-participation : 1
Pour : 22
Abstentions :
Contre :

**Le Maire,
Denis PEILLOT**



L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations. Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 10 janvier 2024

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M. Fathi ALI-GUECHI, adjoints

Mme Emilie ESCARGUEIL, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Eric MOREL, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Corine SERVANIN- conseillers

Excusés : Mme Ingrid CHAPUIS donne son pouvoir à M. Denis PEILLOT-Mme Adèle GROLEAS donne pouvoir à Mme Corine SERVANIN-M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN-Mme Corinne PETREQUIN donne son pouvoir à Mme Aznive MARCARIAN.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Emilie ESCARGUEIL

Finances : Décision Modificative n°2

Rapporteur : Delphine MONIN

En raison de la comptabilisation des ICNE (intérêt couru non échu), le BP 2023 n'avait pas prévu assez de crédit au chapitre 66, il convient donc de faire une décision modificative.

La décision est donc la suivante :

Désignation	Dépenses	
	Diminution crédits	Augmentation crédits
FONCTIONNEMENT		
D- 011 Charges à caractères générales - article 6227	4 000 €	
D-66 – Charges financières - article 66111		4 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la DM n°2 telle que présentée ci-dessus
- Charge le Maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire

Non-participation :
Pour : 23
Abstentions :
Contre :



L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations. Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 10 janvier 2024

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M. Fathi ALI-GUECHI, adjoints

Mme Emilie ESCARGUEIL, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Eric MOREL, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Corine SERVANIN- conseillers

Excusés : Mme Ingrid CHAPUIS donne son pouvoir à M. Denis PEILLOT-Mme Adèle GROLEAS donne pouvoir à Mme Corine SERVANIN-M. Brice DECORTES donne son pouvoir à Mme Delphine MONIN-Mme Corinne PETREQUIN donne son pouvoir à Mme Aznive MARCARIAN.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Emilie ESCARGUEIL

Ressources humaines : Délibération portant création d'un emploi non permanent à la suite d'un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Jean-Jacques DEFLANDRE

VU L'ARTICLE L332-23 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984

M. le Maire Denis PEILLOT rappelle au conseil municipal que l'article L332-23 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire Denis PEILLOT expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel en qualité d'adjoint administratif pour assurer les fonctions suivantes : Agent d'accueil numérique pour aider les administrés dans leur démarches et déclarations informatiques et en renfort dans les différents services administratifs.

Ces tâches ne pouvant pas être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil de créer, à compter du 15 Janvier 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de travail est de 17 h 30 et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour un contrat de remplacement par période déterminée et renouvelée (*maximale de 12 mois*) prolongée en fonction de l'accroissement temporaire d'activité (*maximale 18 mois*).

L'agent contractuel percevra le traitement afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif, le supplément familial de traitement les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif 1^{er} échelon pour effectuer les missions d'Agent d'accueil numérique pour aider les administrés dans leurs démarches informatiques en accroissement temporaire d'activité et en renfort dans les services administratifs d'une durée hebdomadaire de travail de 17 h 30 à compter du 15 janvier 2024 pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.
- Rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Non-participation :
Pour : 23
Abstentions :
Contre :

**Le Maire,
Denis PEILLOT**

